



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7771^e séance, le 14 septembre 2016, la question intitulée « La situation en Afghanistan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son soutien au Gouvernement afghan et, en prévision de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan qui se tiendra le 5 octobre 2016 et sera coparrainée par l'Union européenne et le Gouvernement afghan, demande à la communauté internationale de poursuivre ses efforts civils et ses actions en faveur du développement pour aider le Gouvernement et le peuple afghans, conformément au Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, afin de renforcer la prise en main et la direction du pays par les Afghans.

Le Conseil souligne l'importance des progrès accomplis par l'Afghanistan et demande à toutes les parties politiques d'œuvrer de concert afin d'assurer un avenir pacifique et prospère pour le peuple afghan.

Le Conseil se déclare de nouveau préoccupé par l'état de la sécurité en Afghanistan, condamne les activités terroristes perpétrées par les Taliban, y compris le Réseau Haqqani, ainsi que par Al-Qaida, les groupes affiliés à l'EIL (Daech) et d'autres groupes armés illégaux, et réaffirme son soutien au Gouvernement et tout particulièrement aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, dans leur tâche visant à sécuriser le pays et dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil réaffirme son soutien à un processus de paix et de réconciliation dirigé et contrôlé par les Afghans en vue de parvenir à une paix et une stabilité durables dans le pays et demande à tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux de coopérer à cet égard.

Le Conseil réaffirme son soutien sans réserve aux activités menées par la MANUA aux fins de l'exécution de son mandat, conformément à la résolution 2274 (2016), ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général.



Le Conseil fait de nouveau part de son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan et réaffirme que l'avenir de l'Afghanistan repose sur la construction d'un État stable, sûr et autosuffisant sur le plan économique, à l'abri du terrorisme et des stupéfiants, et fondé sur la primauté du droit, des institutions démocratiques solides, ainsi que la garantie et le respect des droits et des obligations du citoyen. »
